



**COMPTE RENDU du CTL  
 du 10 janvier 2019**

**POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES82  
 VOUS PRÉSENTE SES VŒUX .  
 QUE 2019 SOIT RICHE DE SATISFACCTIONS  
 PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES .**

**LA SATISFACTION PROFESSIONNELLE ?  
 C'EST POURSUIVRE NOS MISSIONS AVEC 8 SUPPRESSIONS DE POSTES POUR 2019  
 SOIT 8 DE TROP POUR SOLIDAIRES 82**

En ouverture de séance, M, Brécard a présenté ses vœux aux organisations syndicales en nous assurant de sa satisfaction quant aux résultats du vote aux élections professionnelles de décembre. Malgré la mise en place du vote électronique, le taux de votants a été très important et les organisations syndicales du département sont toutes représentées.

La parole a été donnée aux OS et **Solidaires Finances Publiques 82 a présenté sa déclaration liminaire** (voir en pièce jointe) rappelant au Président M. Brécard la diminution drastique de nos emplois depuis de nombreuses années, le manque de transparence quant à l'avenir de nos métiers et de notre réseau.

À l'ordre du jour : le volet emploi du PLF 2019 et le télétravail.

**Emplois 2019  
 La nouvelle purge**

La déclinaison départementale du volet emploi du PLF 2019 conduit  
**à la suppression de 8 emplois dans le Tarn et Garonne pour cette année**  
 dont la répartition est la suivante :

Déclinaison par service	AFIPA	IDIV CN	A	B	C adm
Direction	-1		-1		-1
SPFE Montauban		-1	1	-1	
SIP Montauban				-1	
SIP-SIE Moissac				-1	
Trésorerie Montauban Municipale				-1	
Trés. Montech				-1	
<b>TOTAL</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>	<b>-1</b>

Le poste d'AFIPA supprimé est celui Mme ARRIGHI à la Direction.

La direction précise que les autres suppressions portent sur des postes vacants, à l'exception de Montech.

+ des **REDÉPLOIEMENTS** basés sur une « contribution proportionnelle » complétée d'une « analyse de charges » :

Déclinaison par service	AFIPA	IDIV CN	A	B	C adm
Castelsarrasin				1	-1
Valence D'agen				-1	1
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>	<b>0</b>

+ un **REBASAGE** visant à « corriger le décalage persistant entre les emplois implantés et les effectifs ».

	VENTILATION PAR CATÉGORIE DE L'ÉVOLUTION DES EMPLOIS												C – AST	TOTAL	
	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	ldiv		ldiv expert		A		B				
					HC	CN	HC	CN	Admi	Huiss	Admi	Géo			
<b>REBASAGE</b>														-1	-1

Au prétexte de répondre à une convergence emploi / effectif ; le choix de notre DDFIP s'est porté sur l'agent technique du CDFIP de Montauban Albasud puisqu'il prend sa retraite cette année ;

et comme l'agent concerné le dit lui-même : il est irremplaçable !

En conséquence, le CDFIP de Montauban perd un réel service commun aux agents, le tri du courrier, l'affranchissement, etc.

Rassurez-vous, notre DDFIP est en discussion avec La Poste pour un pré-tri du courrier...

Face au mécontentement des OS, M. Brécard se défend en disant que le taux de suppression appliqué au Tarn et Garonne n'est que 2 %, et qu'au final, on aurait pu craindre pire.

Nous lui avons rappelé que la DGFIP est le principal contributeur aux suppressions d'emploi décidées au niveau de la fonction publique, et qu'à force de nous réduire, il était de plus en plus difficile pour les agents d'effectuer correctement leur missions.

Nous lui avons demandé des précisions quant à l'évolution de nos métiers et du maillage territorial dans notre département. Il a évoqué la possibilité de restructuration de nos services avec la présence ponctuelle et (non plus permanente) de la DGFIP sur le département via les Maisons des Services Publiques, sur les sites où il y a peu de réception au public.

Enfin, il rappelle qu'à partir de 2020, le volet emploi se fera sur la base d'un plan triennal.

**Vote CONTRE à l'unanimité.**

**Ces suppressions accroissent les difficultés dans les services,  
Elles participent au développement des inégalités, à la perte de qualité des services  
rendus et à la précarisation de nos missions.**

## Généralisation du Télétravail

Généralisation du télé-travail (travail à domicile) après une expérimentation nationale de 2 ans.

L'effectif maximal de télé-travailleurs pour le département est fixé à **10%** de l'effectif départemental (hors télé travail pour raison médicale).

À ce jour, l'ensemble des personnels agents et cadres est éligible au télétravail et la quasi-intégralité des métiers est accessible au dispositif, sauf ceux relevant des applicatifs MEDOC et Chorus (dont la sécurité est en cours d'expertise).

Tous les ans, une campagne de recensement aura lieu à l'automne, pour une mise en place en janvier N+1, pour une durée d'un an, sans tacite reconduction, avec la possibilité de l'interrompre à tout moment à la demande du télé-travailleur.

Cette année, le dépôt des candidatures se fera jusqu'à fin janvier pour une mise en place au 1<sup>er</sup> février 2019.

La procédure est traitée en local, sous signature d'une convention tripartite l'agent / chef de service / direction précisant les modalités : durée hebdomadaire de 1 à 3 jours télétravaillés ; précision des horaires fixes. En cas de désaccord, les recours se tiendront en CAP locale, voire CAPN.

La direction fournit le matériel, un PC portable.

12 ordinateurs acquis en 2018 sont en attente de configuration en fonction des demandes.

**!/!** c'est à l'agent de s'équiper d'une connexion internet  
= critère indispensable pour prétendre au télé-travail  
et.. fournir une attestation d'assurance pour travail à domicile.

**Le tout exclusivement à sa charge !**

Des questions ont été posées sur les risques socio-professionnels, en particulier sur la reconnaissance d'accident de travail lorsque le lieu de travail est le domicile.

La direction reste floue et assure d'examiner les cas, au cas par cas, le moment venu.

Étant donné le peu de visibilité sur ce dispositif, **Solidaires s'est abstenu.**

**Vote ABSTENTION à l'unanimité**

### Questions diverses :

↔ **Trésorerie de Valence :**

Un incendie s'est déclaré le week-end du 05-06 janvier, à l'extérieur, par un feu de poubelles peut-être volontaire. La Direction a déposé plainte.

Les fumées et suies se sont introduites dans la trésorerie par le biais des conduits d'aération, ce qui a endommagé les ordinateurs. Le site a dû être remis en état, et les ordinateurs remplacés en totalité, Normalement, le site devrait être à nouveau opérationnel ce lundi 14 janvier.

Le coût est estimé entre 15000€ à 20000€, et sera pris en charge par la Centrale.

↔ **Site Forestié :**

L'ancien site du CDFIP de Montauban a été remis à France Domaine. Le délai de préemption de la mairie de Montauban vient de prendre fin. Le site devrait être proposé à la vente prochainement.

↔ **Site Rue du génie :** la direction ne souhaite pas le mettre à la vente, mais rêve de « géographie revisitée » en proposant d'accueillir d'autres services... de Paris, de Toulouse...

La direction espère une réponse pour fin mars.

**M. Brécard promet de nous réunir souvent cette année...  
Est-ce de bon augure ?**

Les représentants en CTL

Isabelle PEDRAGOSA

Aurélien CHIBI

Stéphane RAMBEAUD

SECTION :	<b>Bulletin d'adhésion 2018</b>	<b>Solidaires</b> Finances Publiques
	Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement	
IDENTIFIANTS		
N° DGFIIP (6 chiffres) .....	N° ANAIS (10 chiffres) .....	
NOM d'usage .....	Prénom .....	
NOM de naissance .....	Date de naissance .....	
Cadre : .....	Grade : .....	Echelon : ..... Date de prise de rang : .....
Informations professionnelles		Informations personnelles
Service : .....	Adresse perso. : .....	
Site : .....	.....	
Temps partiel : ..... %	.....	
@ .....	@ .....	
☎ .....	☎ .....	
Ces informations sont obligatoires		Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur <a href="http://solidairesfinancespubliques.org">solidairesfinancespubliques.org</a>
Montant de la cotisation → <input type="text"/>		
<b>Solidaires Finances Publiques</b>		
Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org		



## DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 10 Janvier 2019

Monsieur le Président,

Même si nous nous répétons, nous ne pouvons pas ouvrir cette séance sans parler des suppressions d'emplois. Le projet de loi de finances a annoncé la suppression de 2130 emplois à la DGFIP. En cumulé depuis 2002 notre administration a perdu 40 000 emplois et 240000 postes depuis 2010.

Les difficultés rencontrées pour faire face aux missions et à leur exercice génèrent une véritable souffrance au travail, des conflits éthiques et une perte de sens importante sans oublier les risques psychosociaux avérés. Les personnels en témoignent largement au travers des différents baromètres sociaux.

Les agents qui se plaignent d'un changement trop rapide, voire perpétuel seront servis quand le directeur général, dans la foulée du discours de Gérard Darmanin, indique à la presse que la DG va continuer de restructurer le réseau de la DGFIP encore plus vite et encore plus lourdement de manière à resserrer significativement le nombre de nos implantations.

Des propos d'autant plus étonnants qu'ils sont en décalage complet avec l'orientation du ministre, et qu'il nomme « la déconcentration de proximité ».

Alors qui croire ? Que va-t-il se passer en matière de maillage administratif ?

L'avenir de nos missions est en grand danger: un simple examen empirique des évolutions en cours et de celles que portent les propositions ministérielles permet d'être objectivement éclairé: la création d'agences comptables conduirait à un transfert des agents de la DGFIP à la fonction publique territoriale pour suivre leur mission, avec une conséquence non négligeable sur leur statut et à terme leur rémunération.

Si la mission de recouvrement était effectivement en tout ou partie confiée à un opérateur unique qui peut affirmer que ce serait la DGFIP le maître d'œuvre ?

Comment doit-on qualifier l'entremise des employeurs dans le cadre du prélèvement à la source, sinon qu'il s'agit d'une privatisation ?

Comment nommer autrement que privatisation rampante les dispositifs d'accès des notaires au fichier immobilier et le contrôle allégé en partenariat des actes présentés à la publication ?

Le ministre s'est permis de remettre en cause les structures d'accueil des contribuables en soulignant que ceux-ci n'avaient pas toujours des réponses à la hauteur de leurs attentes.

Les auront-ils demain quand ces contribuables seront contraints, faute de pouvoir rencontrer physiquement un agent, d'utiliser uniquement le canal internet ?

Les auront-ils demain dans une maison de service public où les personnels de la DGFIP seront rares voire absents et pas forcément à même de maîtriser toute la fiscalité ?

Pour Solidaires Finances Publiques nous sommes véritablement face à un projet de profonde restructuration de la DGFIP qui passera par son auto destruction et au-delà, celle du modèle social républicain.

Alors que la grogne se fait entendre depuis 1 mois partout en France, notre Ministère vient de nous communiquer son projet de suppressions d'emplois. Justement un des sujet de ce CTL

Pour 2019, la DGFIP va supporter à elle seule près de 40% des suppressions d'emplois : soit 2130 (sur les 5694 prévues) !,

**Pour le Tarn et Garonne, ce ne sont pas moins de 8 suppressions d'emplois qui sont annoncées : -1 AFIPA, -1 I.Div. de Classe Normale, -5 B et... -1 C !!!**

On peut constaté que les services centraux et assimilés perdent que 18 A+, 40 A, 6 B, et 15 C soit 49 emplois, les DNS 180 emplois et les directions départementales 1959 emplois avant le calcul des transferts avant emplois,

Pire, la Direction générale ose écrire que les suppressions d'emplois avaient été diminuées ces deux dernières années "pour les travaux de mise en œuvre du prélèvement à la source". Or nous sommes actuellement en plein milieu de la tourmente de cette mise en place, avec des pressions sur les congés, des stages organisés en urgence, des renforts demandés à tous...

**Pour faire face à cette surcharge de travail, on nous répond : augmentation des suppressions d'emplois !**

A titre d'exemple, 4,3% du budget de notre administration (37 millions) seront consacrés RIEN QUE POUR 2019 au Prélèvement à la Source !!!

Ils s'ajoutent aux 140 millions déjà dépensés jusqu'à présent, en travaux informatiques ou en opérations de communication.

Et pour les agents : 200 euros pour un passage sans « bug » au prélèvement à la source .

Monsieur le Président, nous attendons 2019 comme un nouveau souffle pour notre département : celui de la transparence et d'un monde meilleur avec des moyens et des effectifs suffisants afin d'accomplir nos missions de proximité, ce qui traduit notre attachement et notre rôle au quotidien, de l'utilité de nos services au service des populations dans le Tarn et Garonne

*Solidaires Finances Publiques 82,  
le secrétaire*

*Stéphane RAMBEAUD*